

Conseil — en bref —

MRC
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau Séance d'ajournement du 3 mai 2022

Conseil

Suivi de la résolution 2022-R-AG-069 - Adoption du projet pilote de gouvernance locale en santé et services sociaux

- Il a été résolu unanimement par le Conseil de la MRC de demander au ministre responsable de l'Outaouais, M. Mathieu Lacombe, de convoquer une rencontre d'ici le 13 mai 2022 avec la présidente-directrice générale du CISSSO, Mme Josée Filion, à laquelle participeront également Mme Chantal Lamarche, préfète, un élu désigné par le Conseil de la MRC ainsi que M. Roch Martel, consultant, afin de clarifier les objectifs et définir des attentes claires quant à une décentralisation de la gouvernance en santé et services sociaux dans la Vallée-de-la-Gatineau, avec échéancier rapide et précis.

Demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) - Mise en place de mesures pour la qualité de la chasse et de la pêche sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) la mise en place de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) « trois pointes sur un bord », dès la saison 2022, sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Demande au député de Gatineau - Versement des sommes dues dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté - 2021-2022

- Il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC d'adresser une demande à M. Robert Bussière, député de Gatineau, afin qu'une somme de 74 000 \$ soit versée à la MRC à même son budget discrétionnaire, afin de couvrir les montants supplémentaires non budgétés et exigés du ministère des Transports du Québec pour le versement de sa contrepartie dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté (PSTA).

**La prochaine séance ordinaire du Conseil
de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
aura lieu le mardi 17 mai 2022.**

Veuillez noter que le procès-verbal, dont les informations de ce Conseil en bref sont extraites, est sujet à adoption par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à une séance ultérieure et à sa signature par la préfète.